



Unapei Alpes Provence

Accueil et Accompagnement pour le Handicap Mental

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU JEUDI 25 JUIN 2026**

L'ESSENTIEL 2025

SOMMAIRE

L'Essentiel présente l'ensemble des documents soumis au vote des adhérents.
Le Rapport d'Activités, qui est également envoyé à nos partenaires, est imprimé à part.

Le Rapport d'Activités 2025 vous accompagnera toute l'année, avec ses photos qui illustrent les activités les plus remarquables des personnes que nous accompagnons.

Le Rapport Moral 2025

Page 4

Le bilan global de l'année 2025, qui donne quitus au Conseil d'Administration.

Le Procès-Verbal de l'AG 2025

Pages 5 à 11

Le Rapport d'Orientations 2026

Pages 12

Les objectifs du Projet Associatif visés pour l'année 2026.

Le Rapport de Gestion de l'exercice 2025 & l'Affectation des Résultats 2025

Pages 13 à 21

Le Budget Prévisionnel 2026

Page 22 à 23

Le renouvellement du Conseil d'Administration

Page 24

C'est la liste des candidats.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE
25 juin 2026

- 13h30** **Accueil et émargement**
- 14h30** **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- Rapport Moral 2025**
 Vote du quitus au Conseil d'Administration
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2025**
 Vote
- Rapport d'Activités 2025**
 Vote
- Rapport d'Orientations 2026**
 Vote
- Rapport de Gestion de l'exercice 2025**
 Vote
- Rapport des Commissaires aux Comptes**
- Affectation des Résultats 2025**
 Vote
- Budget Prévisionnel 2026**
 Vote
- Renouvellement du Conseil d'Administration**
 Vote
- 16h** **Clôture de la séance**

RAPPORT MORAL 2025

Mesdames et Messieurs les adhérents,

L'Unapei Alpes Provence, notre association de personnes en situation d'handicap, de leurs parents et de leurs amis, vise à apporter à ses membres l'appui moral et matériel dont ils ont besoin et à développer entre eux solidarité et engagement pour ces ambitions.

En 2025, nous avons collectivement, parents, personnes accompagnées et professionnels, poursuivi nos actions fondées sur notre éthique associative, dans le respect de nos missions, en voici 3 exemples.

- ✓ **Accueillir, accompagner, favoriser un parcours de vie adapté aux attentes des personnes en situation d'handicap, tout au long de leur vie** : l'association a fait l'acquisition d'un très grand bâtiment dans Marseille 14^{ième} arrondissement afin de regrouper les 3 sites de l'ESAT les Lierres. Cet achat permettra d'améliorer rapidement les conditions de vie et de travail des travailleurs accompagnés des Lierres, sans contrainte de construction et de développer les activités en accueillant plus de travailleurs.
- ✓ **Soutenir leurs proches, défendre leurs droits, changer le regard que la société porte sur eux** : l'accompagnement et l'éducation à la vie affective et sexuelle se sont déployés dans toute l'association, tant pour les adultes que les adolescents, en phase avec l'évolution de la société sur ces questions.
- ✓ **Faire de nos établissements, des lieux agréables à vivre et renforcer les passerelles entre eux** : le passage des établissements pour enfants et adolescents de Château Arnoux St Auban, en Dispositif d'Accompagnement Médico-Social, s'est accompagné de l'ouverture d'une 4^{ième} Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à Digne les Bains, permettant de rendre effectif l'accès aux trois modalités d'accompagnement, l'accueil de jour, l'internat et la prestation en milieu ordinaire.

Dans l'optique d'une amélioration constante de nos pratiques de gouvernance associative, nous avons adopté de nouveaux Statuts, dont la visée est notamment de consolider les principes de démocratie associative et l'engagement des administrateurs pour une gestion intègre, juste, transparente et respectueuse des valeurs de responsabilité collective qui fondent l'action de l'association auprès des personnes en situation de handicap.

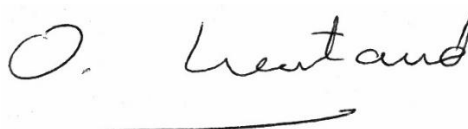
Nos instances se sont réunies régulièrement et, conformément à nos nouveaux Statuts, le nouveau Comité de Contrôle Interne, le nouveau Comité des Rémunérations et la nouvelle Commission d'Orientation et de Contrôle du siège social, ont été mis en place et nourrissent réflexions et décisions. Il y a eu 551 adhésions en 2025.

Par votre approbation de ce Rapport Moral, vous exprimerez votre soutien au Conseil d'Administration pour le travail réalisé.

J'adresse mes plus chaleureux remerciements aux Administrateurs, Chargés de Mission, Conseillers de Territoire ainsi qu'aux professionnels, aux Directeurs et à la Direction Générale.

Odile LIEUTAUD Présidente

Marseille, le 25 juin 2026



Unapei Alpes Provence

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée à la préfecture des BOUCHES-DU- RHONE (13) le 4 avril 1958

Sous le numéro W133004513

Dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 14 et 15 avril 1958

Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique

Siège social : 26, rue Elzéard ROUGIER, 13004 MARSEILLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à Marseille, l'Assemblée Générale Mixte de l'Unapei Alpes Provence s'est tenue à partir de 13h30, au World Trade Center à Marseille, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Mme Odile Lieutaud préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association.

M. Simonet Jacques est Secrétaire de séance.

Le Bureau de l'Assemblée est le Bureau de l'Association.

La Société civile professionnelle Huissiers de Justice Associés, sise 2 A Rue de Rome a été sollicitée, afin de garantir la régularité et le bon déroulement de l'Assemblée générale.

Assiste également à la séance la Commissaire aux comptes titulaire de l'Association, la société KPMG représentée par Mme Bouchard Joëlle.

Tous les documents sont disponibles sur le site de l'Unapei Alpes Provence

<https://www.unapei-ap.fr>

Un hommage est rendu à Monsieur Michel Jausseran, décédé le 25 novembre 2024 à 87 ans. Médecin ORL de profession, Michel Jausseran a consacré une grande partie de sa vie à défendre l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. Parent engagé au sein de La Chrysalide Marseille, il a participé activement à la création de l'association Handident PACA en mai 2005, dont il a assuré la présidence de 2010 à 2013. Son engagement, son humanité et sa vision resteront une source d'inspiration pour notre mouvement.

La Présidente tient à disposition les documents statutaires ainsi que les éléments qui ont été envoyés aux adhérents et seront examinés et votés par cette Assemblée Générale Mixte.

- Statuts 2025
- Règlement intérieur associatif 2025
- Charte éthique associative 2025
- Rapport Moral 2024
- Procès-verbaux de l'Assemblée Générale 2024
- Rapport d'Activités 2024
- Rapport d'orientation 2025
- Rapport de Gestion 2024
- Rapports du Commissaire aux Comptes 2024
- Affectation des résultats 2024
- Budget Prévisionnel 2025
- Election du Conseil d'Administration (renouvellement du tiers sortant 2025)

La 7^{ième} Assemblée Générale Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h30 pour adopter de nouveaux Statuts.

• Statuts 2025

La Présidente annonce les modalités du vote à main levée, avec le carton vert, un carton par vote ou pouvoir. Les scrutateurs noteront les résultats

Le quorum est de 62 votants, pouvoirs inclus. A la clôture des émargements Monsieur Maxime UREN, notre huissier, m'annonce 102 votants.

La présidente présente les principaux changements proposés.

Article 4

Ajout d'une Charte Ethique associative qui fixe les modes de relations entre toutes les parties prenantes de l'association et s'impose à elles.

Article 6

L'admission d'un nouvel adhérent peut être refusée par le Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration est discrétionnaire et n'a pas à être motivée.

Article 9

Le vote à distance est possible.

Un huissier contrôle le déroulement et la conformité de l'organisation de l'assemblée Générale.

Article 11

Le vote se fait par scrutin uninominal à la majorité absolue

Désormais, chaque candidat se présente à l'élection.

Il doit obtenir la majorité absolue. Cela implique de réunir plus de la moitié des suffrages exprimés

Article 13

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de 13 à 28 membres

Article 16 Organisation du Conseil d'Administration

- les Commissions d'Orientation et de Contrôle deviennent statutaires et une COC siège social est créé. Les COC sont propres à l'Unapei.
- deux nouveaux organes sont créés statutairement: Le Comité de Contrôle interne et le Comité des Rémunérations.

Le premier est destiné à vérifier le bon fonctionnement de l'association

Et le second à évaluer les rémunérations de la direction générale et des directeurs.

Leur composition et leur organisation sont définies par le Règlement intérieur.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte les Statuts dans leur intégralité et sans réserve tels qu'ils sont présentés, à l'unanimité des votants.

La 7^{ième} Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h40.

La Présidente rappelle que le vote est à la majorité des votants, présents et représentés, sans condition de quorum. Il y a 102 votants, 42 présents et 60 pouvoirs.

• **Règlement Intérieur associatif 2025**

La présidente présente les principaux changements proposés dans le Règlement Intérieur, afin de l'harmoniser avec les nouveaux Statuts.

Article 1 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale délègue les pouvoirs dont elle dispose pour assurer le bon fonctionnement de l'association aux administrateurs réunis en Conseil d'Administration

Article 2 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 13 à 28 membres organisés en :

3 Collèges Territoriaux composés d'Administrateurs élus parmi les adhérents du Territoire concerné

- o 2 à 5 administrateurs pour le Territoire des Alpes de Haute-Provence
- o 2 à 5 administrateurs pour le Territoire des Hautes-Alpes
- o 6 à 15 administrateurs pour le Territoire des Bouches-du-Rhône.

Et 3 administrateurs représentant les personnes accompagnées.

Article 5 – Instances associatives

- Le Comité des Rémunérations

Dans un souci constant de renforcer la transparence et la qualité de sa gouvernance, le Conseil d'administration souhaite instituer un Comité des rémunérations.

Composé de la Présidente et de deux autres administrateurs, ce comité aura pour mission de fixer chaque année, de manière collégiale et indépendante, les conditions de rémunération des membres de la Direction Générale.

Cette initiative vise à garantir l'objectivité des décisions prises, en s'appuyant sur des critères objectifs, clairs, proportionnés et exempts de toute influence personnelle.

« Le Comité des Rémunérations s'assure que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les rémunérations externes à poste équivalent et la performance attendue. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants. Le Comité des Rémunérations fait des propositions et décide de la rémunération globale (salaire de base, partie variable, avantages divers, plan de retraite ...).

Son périmètre est celui des salariés occupant des postes de la direction générale.

Le Comité des Rémunérations se conforme à la réglementation et travaille sur la base des principes de collégialité, de transparence et d'équité »

- Le Comité de Contrôle Interne

Ce Comité est dédié au contrôle de la conformité de l'organisation et du fonctionnement de l'association.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Règlement Intérieur associatif 2025 dans son intégralité et sans réserve, tel qu'il est présenté, à l'unanimité des votants.

- **Charte Ethique associative 2025**

La Charte Ethique associative 2025 est établie par référence au Projet Associatif de l'Unapei Alpes Provence, conformément à ses Statuts, à son Règlement Intérieur associatif et à la Charte nationale des Droits et des Libertés de la personne accueillie.

Cette Charte s'applique à l'ensemble des parties prenantes de l'association qui sont les familles, les adhérents, les administrateurs, les chargés de mission, les membres des Conseils de territoire, les professionnels, les partenaires, les prestataires de service, les institutionnels, etc...

Cette Charte vise à énoncer les devoirs des parties prenantes dans leurs relations entre elles. Son but est de créer un environnement favorable aux personnes accompagnées.

- Toutes les parties prenantes reconnaissent les valeurs de l'association :

Respect

Solidarité

Bienveillance

- Toutes les parties prenantes connaissent les missions de l'association :

Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap mental tout au long de leur vie.

Cette mission est partagée et contributive.

Nous avons besoin de toutes les parties prenantes et nous reconnaissons la valeur de chacun. L'avenir sera collaboratif et innovant.

- L'association n'est affiliée à aucune organisation politique ou religieuse.

Les parties prenantes ont une obligation de neutralité dans leurs relations avec l'association. Elles respectent le principe de laïcité, qui assure à tous l'accès à une culture commune et partagée.

- Engagements spécifiques

Les administrateurs, chargés de missions et conseillers de territoire signent une charte spécifique à leurs mandats.

Les salariés respectent le Règlement Intérieur des établissements et services de l'association.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte la Charte Ethique associative 2025, dans son intégralité et sans réserve, tel qu'elle est présentée, à l'unanimité des votants.

- **Rapport Moral 2024**

Le rapport moral atteste que l'association a apporté à ses membres l'appui moral et matériel dont ils ont besoin et a développé entre eux solidarité et engagement pour atteindre ces

ambitions. Et cela dans tous ses aspects, son organisation, ses principes démocratiques, l'équilibre financier, le fonctionnement de ses établissements, sa communication externe et interne, l'animation de la communauté des parents et amis que nous formons. Pour toutes ces actions, les administrateurs ont été consultés. Par votre approbation de ce bilan, vous exprimez votre soutien au Conseil d'Administration.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Rapport Moral 2024, à l'unanimité des votants, et ainsi, donne quitus au Conseil d'Administration pour le travail réalisé.

PV des Assemblées Générales de l'Unapei Alpes Provence 2023

Décision : Le PV de l'AG 2024 est approuvé à l'unanimité des votants

Rapport d'activités 2024

La Présidente et le Directeur Général présentent des éléments importants de l'activité de l'association en 2024.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Rapport d'Activités 2024, à l'unanimité des votants.

Rapport d'orientations 2025

Le Projet Associatif 2024-2028 donne les orientations politique, elles sont déclinées en orientations stratégiques par la Direction générale et mises en œuvre dans les établissements et services et au niveau associatif jusqu'en 2028.

Le socle sur lequel sont déterminées ces orientations sont les valeurs et les missions de l'Unapei Alpes Provence. Le Rapport d'Orientations présente les avancées prévues en 2025 pour chacun des 4 objectifs.

I. ETRE ACTEUR DE SA VIE

Renforcement de l'accompagnement des familles par les bénévoles, accueil des nouvelles familles, diffusion de documents sur le fonctionnement de l'association.

II. DANS L'ENGAGEMENT : ETRE SOLIDAIRE

Développement de la communication pour informer le grand public via les réseaux sociaux.

Continuation de l'action d'Handi Santé dans les établissements médicaux pour éviter la rupture du parcours de soins et faciliter l'accueil des personnes.

III. DANS L'ACTION : FAIRE EQUIPE

Poursuite de campagnes de recrutement qui prônent nos valeurs et notre vision, pour susciter l'intérêt des professionnels à travailler avec nous.

Développement de nouvelles stratégies pour relancer des nouvelles adhésions.

IV. VERS L'AVENIR

Transformation de l'offre permettant à chaque personne et sa famille de choisir des modes d'accompagnements souples et modulaires.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Rapport d'orientations 2025, à l'unanimité des votants.

Rapport de Gestion 2024

La Trésorière présente les documents financiers.

Les comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'association. L'exercice couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

L'exercice se clôture par un gain comptable de 365 639€. C'est une forte amélioration du résultat comptable en 2024. Celle-ci est consécutive aux facteurs suivants :

- Un grand nombre de postes non pourvus (151 à fin décembre 2024) qui, malgré un recours important à l'intérim (5.3M€) notamment sur des établissements structurellement en difficulté, permet de contenir artificiellement les dépenses du groupe 2. Des mesures correctives restent cependant en vigueur pour en limiter le recours systématique.

- Un impact conjoncturel de plus de 469 000€ de récupération des « BGR » (Bordereau de Garantie de Ressources) des travailleurs d'ESAT sur les exercices précédents des années 2020 à 2023. Cet impact se traduit par une augmentation directe du résultat de ces établissements,
- Un autre impact conjoncturel de plus de 500 000€ de dotation supplémentaire du CD 13, notifiée très tardivement en novembre 2024, à la suite de discussions entre la direction générale et le Conseil Départemental. Le retard dans cette décision tardive a entraîné des économies tout au long de l'exercice 2024, car les dépenses ont été étalonnées sur la base des dotations précédentes,
- Enfin, une enveloppe d'environ 400 000€ de fiches actions validées par le CD13 dans le cadre du CPOM mais non déclenchées sur l'exercice 2024, et qui devront être consommées en 2025.

Le total du bilan est de 159 733€, stable en très légère hausse par rapport à 2023.

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Rapport de Gestion 2024 à l'unanimité des votants.

Rapport du Commissaire aux Comptes 2024

La Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG donne lecture du rapport sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions réglementées. Tous les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Puis, la Commissaire aux comptes donne lecture du rapport sur les conventions réglementées.

La Présidente remercie La Commissaire aux Comptes, Mme Joelle Bouchard dont c'est la dernière participation à l'Assemblée générale de l'Unapei Alpes Provence. La Présidente lui souhaite une belle retraite et la remercie pour son travail de proximité et de rigueur avec notre association depuis des années.

Affectation des résultats 2023

La Trésorière présente l'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation des résultats administratifs 2024 d'un montant de 2 612 548€ est la suivante :

Nature affectation	Montant
Réserve d'investissements	859 714
Réserve de compensation de charges d'amortissements	1 536 093
Réserve de compensation	358 061
Creton 2024 qui seront repris en 2025	0
Report à nouveau	-504 561
Réserves de mesures d'exploitation	24 500
Autres réserves	338 741
Total affectation	2 612 548

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte l'Affectation des résultats 2024, à l'unanimité des votants.

Budget Prévisionnel 2025

La Trésorière présente le budget prévisionnel 2025.

Il s'élève à 120 970 000€ soit une progression de 0.53% par rapport au budget accordé en 2024.

Le budget 2025 regroupe les demandes de financement et services soumis aux autorités de tarification, les activités de production des ESAT et des Entreprises Adaptées des établissements des territoires 13, 04 et 05. Il inclut également le budget de l'Association et tient compte du rééquilibrage de certains chapitres.

Le budget de la structure d'appui de coordination et d'orientation des personnes handicapées, appelée Handi Santé 13 a été intégré pour un montant de 120 K€. Le budget est intégralement financé par le Conseil Départemental 13.

Ce budget pourra être revu en fonction de nos financeurs.

Il a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et aux objectifs des projets des établissements et services de l'association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

Vote : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, adopte le Budget Prévisionnel 2025, à l'unanimité des votants.

La Présidente remercie la Trésorière, Mme Geneviève Prévoli, le Trésorier adjoint M. Sylvain Stordeur, les membres de la Commission Finances, le Directeur Général M. Jean-Yves Lefranc, le Directeur général adjoint, M. Demba Sow, le Directeur Financier, M. Philippe Macia, la Directrice des Ressources Humaines, Mme Thérèse Bony et le Directeur de la Sécurité, de l'Hygiène et du Patrimoine, M. Loic Dupont, ainsi que les directrices et directeurs de Complexes et leurs équipes, pour le travail considérable réalisé dans la gestion de l'association.

Election du Conseil d'Administration

La Présidente présente le renouvellement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé de treize à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

Cette année, 6 administrateurs sortants souhaitent renouveler leur candidature.

- Collège 13
DERVYN Micheline
LAURO Joelle
MAURIN Micheline
PREVOLI Geneviève
- Collège 05
PORCHER Christine
- Collège 05 personnes usagers
ESTADIEU Sophiéne

Vote : L'Assemblée Générale élit les 6 administrateurs sortants à l'unanimité des votants.

2 administrateurs sortants ne souhaitent pas se représenter : Laurent COULON du territoire 13 et Valérie DOL du territoire 04

La Présidente félicite les élus et les remercie pour leur engagement.

La Présidente remercie Laurent Coulon pour son travail depuis 15 ans au service de l'association, comme chargé de mission puis administrateur et qui n'a pas souhaité se représenter, en raison de son activité prenante, ainsi que Valérie Dol, élue en juin 2022 mais dont la vie professionnelle ne lui permet de s'investir suffisamment.

Le Conseil d'Administration est composé des 24 membres suivants :

ALLAL	Elisabeth	administrateur
ASTIER GINOUVES	Michèle	administrateur
BEN DIANE	Sarah	administrateur
DANIC	Carole	administrateur
DERVYN	Micheline	présidente adjointe
DOMINGUEZ	Florence	administrateur
ESTADIEU	Sophiène	administrateur
GEBELIN	Monique	administrateur
GIRAUD-HERAUD	Odile	administrateur
JARROSSON	Marie	administrateur
LAURO	Joëlle	vice-présidente
LIEUTAUD	Odile	Présidente
MALFATTO	Maryse	vice-présidente
MARCHAL	Jean-Luc	administrateur
MAURIN	Micheline	administrateur
MEISSIMILLY	Jean	administrateur
PORCHER	Christine	membre du Bureau
PREVOLI	Geneviève	trésorière
RUIU	Nathalie	administrateur
SIMONET	Jacques	secrétaire
STORDEUR	Sylvain	vice-président et trésorier
TANESIE	Christophe	administrateur
TINETTI	Françoise	administrateur
VERHAEGEN	Marie Emmanuelle	administrateur

La Présidente remercie la Directrice des Ressources Humaines, Thérèse Bony, qui part à la retraite en septembre, après 25 ans d'investissement au sein de notre association.

Conclusion de la Présidente

« Mesdames, Messieurs, chers parents et amis, cette assemblée générale est terminée, je vous remercie encore de votre effort pour y participer. Vous l'avez entendu, nous avons de nombreuses actions et de multiples projets pour faire avancer les droits, les conditions de vie, la cause des personnes en situation de handicap mental et de leurs proches. Notre association est forte et entreprenante. Votre engagement et votre confiance à nos côtés sont importants ».

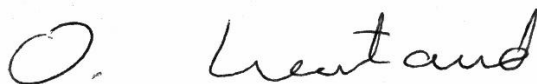
L'Assemblée générale étant terminée et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Pour tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La séance est levée à 15h45

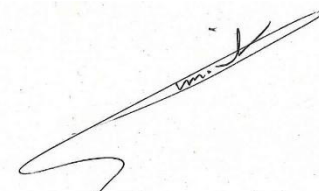
Marseille, le 26 juin 2025

La Présidente



Odile LIEUTAUD

Le Secrétaire



Jacques SIMONET

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2026

Le Projet Associatif 2024-2028 donne les 4 orientations politiques, elles sont déclinées en orientations stratégiques par la Direction générale et mises en œuvre dans les établissements et services. Le socle sur lequel sont déterminées ces orientations sont les valeurs (respect, tolérance, solidarité et attitude de bienveillance) et les missions (accueillir et accompagner, trouver sa place dans la société et innover) de l'Unapei Alpes Provence. Le Rapport d'Orientations fixe les objectifs 2026.

I. ETRE ACTEUR DE SA VIE

Notre priorité est de donner aux personnes en situation de handicap mental le pouvoir de choisir leur vie, pour être heureux. Nous sommes convaincus que tous leurs choix doivent être entendus, pour aimer et être aimé, se loger, travailler, apprendre, se divertir, se soigner.

- Mettre en œuvre la démarche éthique, initiée depuis 2022 par l'association, en réunissant au sein de commissions éthique d'établissement, des professionnels, des personnes accompagnées et des représentants des parents, formés à cette manière de réfléchir, et de se questionner, sur nos décisions, tous ensemble.

II. DANS L'ENGAGEMENT : ETRE SOLIDAIRE

Les bénévoles, notamment les administrateurs, les chargés de mission et les Conseillers de territoire portent la voix des personnes en situation de handicap.

- Renforcer notre participation aux dispositifs de coordination, tant dans le soin (Dispositifs d'Appui à la Coordination de soins (Dac), Handi Santé, Handi Gynéco, Handi Dent), que l'accompagnement, des personnes en situation de handicap (PCPE, Communauté 360), pour éviter toutes les ruptures de parcours.

III. DANS L'ACTION : FAIRE EQUIPE

Nous agissons en mobilisant nos 4 piliers : les personnes en situation de handicap, les bénévoles (parents et proches), les professionnels, les partenaires.

- Fidéliser nos futurs salariés AES (accompagnant éducatif et social) qui font leur contrat d'apprentissage en alternance dans nos établissements et services, pendant leur formation à l'IRTS et au GIAPATS, qui sont des centres de formation des apprentis, en leur faisant bénéficier en plus de 70 heures de formation interne, pour découvrir les valeurs et les pratiques de l'association, ainsi que les différentes formes de handicap .

IV. VERS L'AVENIR

L'avenir sera collaboratif et innovant

- Achever les évaluations de tous nos établissements, commencées en 2025, et obtenir le renouvellement de leurs autorisations pour accompagner les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions pour les 15 prochaines années.
- Transformer tous les établissements d'hébergement en établissements d'accueil médicalisé (EAM) ou en établissements d'accueil non médicalisé (EANM), sans autre distinction, ce qui favorise les modes d'accompagnements souples et modulaires.

Odile LIEUTAUD



Présidente

ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- Acquisition des anciens locaux de la Marque de vêtements Kaporal au boulevard Ampère pour y transférer l'ESAT Les Lierres ainsi que le siège social de l'Association.
- Travaux de création d'une terrasse sur le site Lilas/Hortensias à hauteur de 350 K€
- Réalisation d'ombrières pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Bouc Bel Air pour 365 K€
- 14 marchés résultant des appels d'offres ont été remportés sur l'année pour un montant total de 1,3 million d'euros.
- Charges refusées par l'ARS sur les établissements et services à double tarification (SAMSAH et FAM) à hauteur de 356 K€ au motif que les dépenses doivent être financées par les conseils départementaux.
- Abattement sur les budgets 2025 des MAS Les Palmiers (94 K€) et les Kiwis (390 K€)
- Taux d'évolution de la base reductible des budgets des établissements et services sous tarification ARS 2025 : 0%
- Finalisation de la vente hôtel Villiard en juillet 2025 au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
- Ouverture de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de Dignes en septembre 2025
- Finalisation de l'espace Soins IME de Château Arnoux
- Démarrage au 01/01/2025 de l'EANM Les Genets regroupant le foyer Les Genets, le foyer de vie Les Tournesols et l'accueil de jour Les Tournesols.
- Démarrage au 01/01/2025 de l'EANM Les Orangers regroupant le foyer de vie Les Orangers et le foyer d'hébergement Les Clémentines.
- Obtention du permis de construire en vue de la démolition et reconstruction de l'IME Les Tamaris
- Réalisation des évaluations externes HAS sur la majorité de nos établissements et services
- Déploiement du logiciel AIRMES, venant soutenir la structuration des pratiques professionnelles et le suivi des accompagnements. Sa mise en œuvre a nécessité un investissement important en termes de formation et d'accompagnement au changement pour l'ensemble des professionnels, impactant temporairement l'organisation du travail.
- Permis de construire accordé en décembre 2025 en vue de la reconstruction du FAM Soleil Levant de Tallard

Résultat 2025

		Résultat comptable		Résultat administratif	
Financier	Type établissement	2 025	2 024	2 025	2 024
ARS	ESAT AS	-153 361	70 525	-48 008	523 759
	FAM_SAMSAH	280 383	585 403	324 103	690 138
	IME	692 901	91 661	1 162 435	1 210 212
	MAS	-499 645	-167 845	-521 602	-23 301
Total ARS		320 279	579 743	916 928	2 400 809
Conseil Départemental	AJ & FO	521 213	-237 021	625 728	-56 874
	FAM_SAMSAH	45 352	-670 311	168 500	-380 165
	Foyer	-134 899	584 433	63 214	411 973
	SAVS	69 062	77 882	140 338	106 455
Total Conseil Départemental		500 727	-245 017	997 780	81 390
Production	EA	-431 472	-914 237	-431 472	-914 237
	ESAT PROD	365 023	828 662	365 023	828 662
Total Production		-66 448	-85 575	-66 448	-85 575
Structure	Asso	361 540	420 272	361 540	420 272
	Frais Siège	-210 100	-303 784	-237 698	-204 347
Total Structure		151 440	116 488	123 843	215 925
Total général		905 999	365 639	1 972 102	2 612 548

On notera une amélioration du résultat comptable en 2025 (+540 K€). Toutefois le résultat administratif est en baisse (- 640 K€)

Ce résultat est consécutif aux facteurs suivants :

- Le recours à l'intérim a fortement baissé cette année. De 5.3 M€ en 2024, ce coût est de 4,1 M€ en 2025, soit une baisse de 1.2 M€. Des mesures correctives restent cependant en vigueur pour en limiter le recours systématique.
- Les efforts consentis par le CD 04 sur des taux d'évolution des budgets 2025 d'au moins 3% sur 2025
- Le financement en année pleine des mesures budgétaires issues du nouveau CPOM signé en 2024 avec le CD 13.

Affectation des résultats administratifs

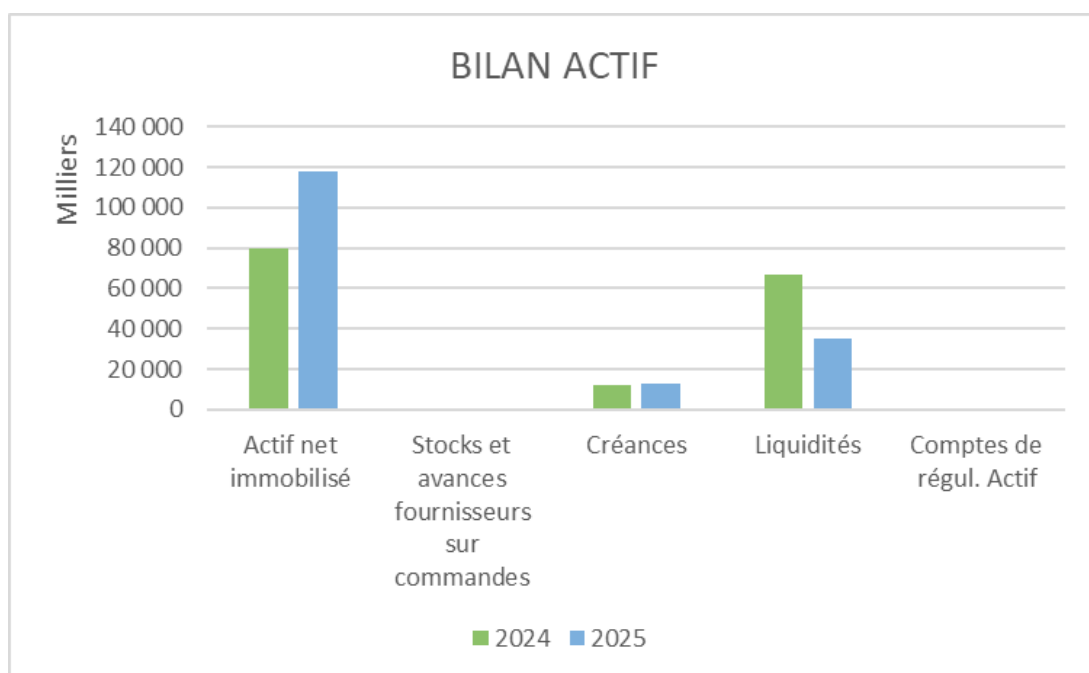
Nature affectation	Montant
Réserve d'investissements	886 312
Réserve de compensation de charges d'amortissements	1 208 747
Réserve de compensation	582 452
Report à nouveau	-1 055 501
Réserves de mesures d'exploitation	55 000
Autres réserves	295 092
Total affectation	1 972 102

Résultats 2025 par financeur et type d'établissement et service

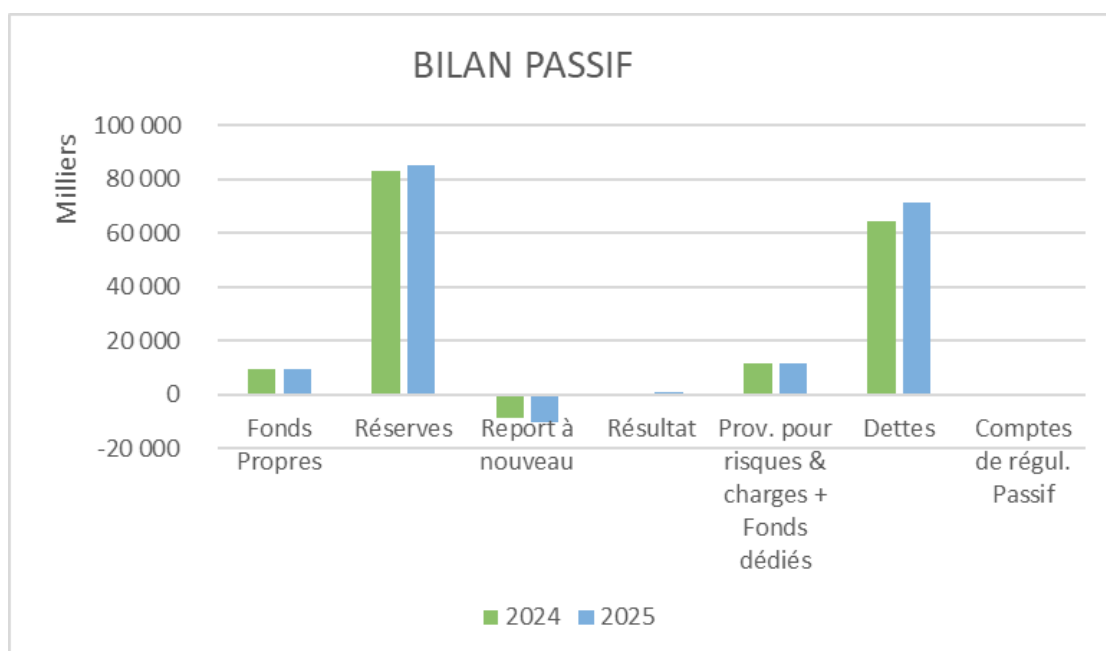
		2 025	
Financier	Type établissement	Résultat comptable 2025	Résultat administratif 2025
ARS 04	ESAT AS	-203 781	-118 334
	FAM_SAMSAH	68 870	85 801
	IME	243 301	299 942
Total ARS 04		108 390	267 409
ARS 05	ESAT AS	100 546	133 671
	FAM_SAMSAH	107 751	112 456
Total ARS 05		208 297	246 128
ARS 13	ESAT AS	-50 125	-63 346
	FAM_SAMSAH	103 763	125 846
	IME	449 600	862 494
	MAS	-499 645	-521 602
Total ARS 13		3 593	403 392
CD 04	AJ & FO	80 837	25 879
	FAM_SAMSAH	-67 019	-100 131
	Foyer	-369 809	-275 796
	SAVS	-24 161	-12 630
Total CD 04		-380 151	-362 678
CD 05	AJ & FO	79 100	143 493
	FAM_SAMSAH	154 694	266 491
	Foyer	16 430	72 905
	SAVS	49 028	81 301
Total CD 05		299 252	564 190
CD 13	AJ & FO	361 277	456 356
	FAM_SAMSAH	-42 324	2 140
	Foyer	218 479	266 104
	SAVS	44 195	71 668
Total CD 13		581 627	796 268
Production	EA	-431 472	-431 472
	ESAT PROD	365 023	365 023
Total Production		-66 448	-66 448
Structure + Asso	Asso	361 540	361 540
	Frais Siège	-210 100	-237 698
Total Structure + Asso		151 440	123 843
Total général		905 999	1 972 102

Bilan consolidé de l'association

ACTIF (en K€)	2024	2025	Var
Actif net immobilisé	80 042 170	118 094	38 052
Stocks et avances fournisseurs sur commandes	523	428	-96
Créances	12 258	12 879	621
Liquidités	66 684	35 126	-31 558
Comptes de régul. Actif	226	459	233
TOTAL ACTIF	159 734	166 986	7 252



PASSIF (en K€)	2024	2025	Var
Fonds Propres	9 207	9 207	0
Réserves	83 030	84 946	1 916
Report à nouveau	-8 797	-10 652	-1 855
Résultat	366	906	540
Prov. pour risques & charges + Fonds dédiés	11 561	11 395	-166
Dettes	64 351	71 169	6 818
Comptes de régul. Passif	16	14	-1
TOTAL PASSIF	159 734	166 986	7 252



Le bilan traduit la situation patrimoniale de l'association.

On notera une variation à la hausse de l'actif par rapport à la période précédente. Celle-ci est essentiellement due à :

- L'acquisition des nouveaux locaux Boulevard Ampère qui accueilleront en 2026 l'ESAT les Lierres et le Siège de l'association
- La rénovation/extension de l'IME les Oliviers pour 1.000 K€ (1 million d'euros)

Sur 2025, les principaux investissements se résument ainsi :

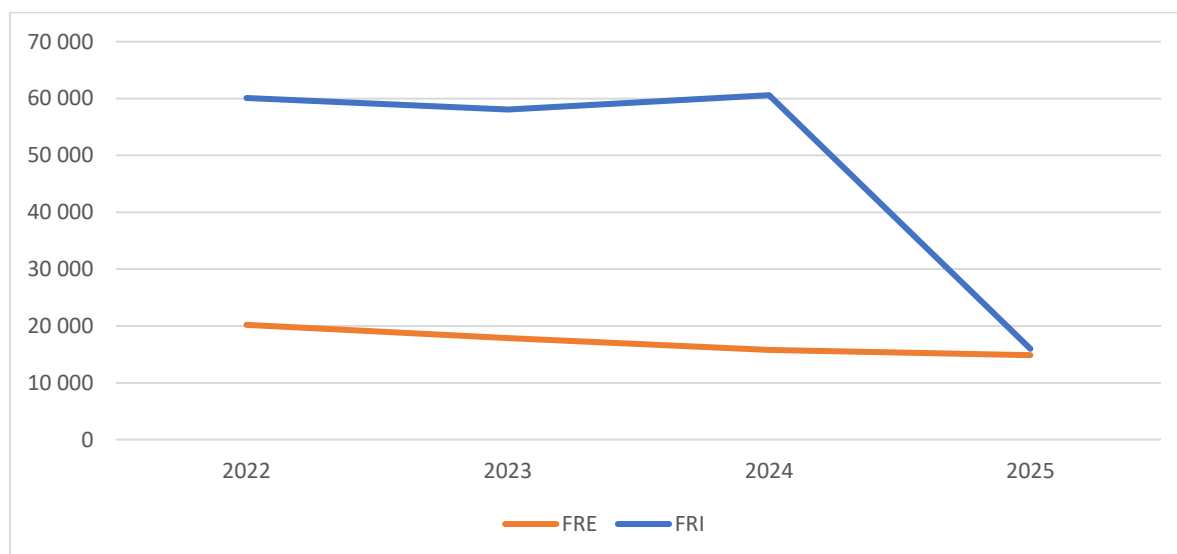
- Travaux de construction, rénovation et de mises aux normes : 1.853 K€
- Matériel bureau et informatique : 548 K€
- Matériels et outillages ateliers ESAT Production : 211 K€
- Renouvellement des véhicules et matériel de transport : 846 K€
- Achat d'équipements matériels et mobiliers : 553 K€
- Concessions, brevet, licences : 228 K€

Les dettes financières, permettant le financement des projets en cours, sont en hausse de 6.818 K€.

Fonds de Roulement

Fonds de roulement d'exploitation en K€	2022	2023	2024	2025
FRE	20 190	17 838	15 788	14 860
Emplois	7 452	10 422	9 944	16 926
Ressources	27 642	28 260	25 732	21 260

Fonds de roulement d'investissement en K€	2022	2023	2024	2025
FRI	39 911	40 208	44 796	1 121
Biens stables	179 484	181 401	182 964	285 609
Financements stables	219 395	221 609	227 760	285 589

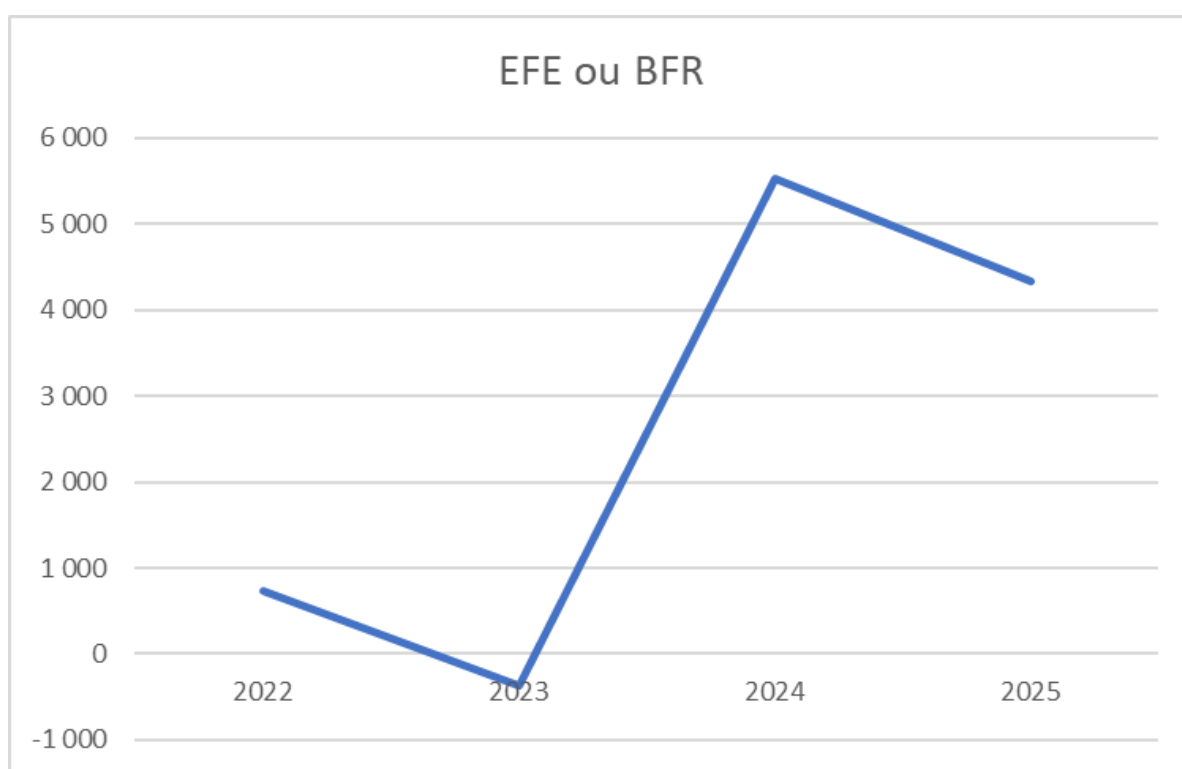


Le fonds de roulement d'investissements (FRI) s'élève à 1.121 K€ au 31/12/2025. Il enregistre une hausse de +11.4%. Cette variation est due exclusivement aux affectations de résultats sur les réserves en lien avec l'investissement.

Le niveau du FRI nous permettra d'envisager sereinement les nombreux projets de construction et de rénovation des bâtiments vétustes sur les 5 années à venir permettant d'assurer une qualité, une mise aux normes et une sécurité des locaux accueillant les bénéficiaires.

EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (EFE) OU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Excédent de financement d'exploitation (EFE) ou besoin en fonds de roulement (BFR) en K€	2022	2023	2024	2025
EFE ou BFR	728	-369	5 525	4 333
Valeurs d'exploitation	39 975	41 083	16 498	16 926
Dettes d'exploitation	40 703	40 714	22 023	21 260



RATIOS	2022	2023	2024	2025
CAF	5%	6%	6%	6%
VETUSTE DES CONSTRUCTIONS	49%	50%	54%	57%
VETUSTE DES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	81%	81%	81%	80%
ENDETTEMENT	34%	42%	40%	43%
FONDS DE ROULEMENT (en jours)	195	237	233	102
TRESORERIE NETTE (en jours)	107	235	254	119

Conclusion

La situation financière de l'UNAPEI Alpes Provence reste saine.

Les ratios confirment la solidité financière de l'association.

Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il faudra de la vigilance sur les points suivants :

- La situation des Entreprises Adaptées s'est améliorée. Le déficit a fortement baissé en 2025. Le résultat de 2025 s'élève à - 431 K€ contre - 914 K€ en 2024. Cette situation reste complexe et l'impact du Laforcade pour tous remet grandement la rentabilité de ces établissements en question. Les directions concernées travaillent ardemment pour un redressement de la situation.
- Les établissements sous financement du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence sont toujours en grande difficulté. Des négociations de rebasage des budgets sont en cours avec le CD 04 afin de passer en CPOM à l'horizon 2026. Des efforts ont été faits par le département en nous octroyant des taux d'évolution d'au moins 3% après de nombreuses années de gel des budgets.
- Concernant l'intérim, depuis 2021, l'association y a eu fortement recours, atteignant un point culminant en 2022 (104 ETP). Grâce aux efforts engagés, une dynamique de baisse s'est installée. En 2025, nous notons une baisse significative de 1.2 M€ soit 4,1 M€ en 2025. Nous notons que la durée moyenne des missions reste très stable, s'équilibrant autour de 12 heures par contrat.

LE BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le budget 2026 regroupe les demandes de financement des établissements et services soumis aux autorités de tarification ainsi que les activités de production des ESAT et des Entreprises Adaptées des établissements des territoires 13, 04 et 05. Il inclut également le budget de l'association et tient compte du rééquilibrage de certains chapitres.

Le budget de la structure d'appui de coordination et d'orientation des personnes handicapées, appelée Handi Santé 13, a été intégré pour un montant de 110 K€. Le budget est intégralement financé par le Conseil Départemental 13.

Conformément au décret budgétaire et tarifaire N°2003-1010 du 22 Octobre 2003, il est présenté en « groupes fonctionnels » :

Groupe I	Charges d'exploitation
Groupe II	Charges de personnel
Groupe III	Charges de structure

Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 116 731 K€ soit une progression de 1.71 % par rapport au budget 2025.

LES CHARGES

Les charges globales sont en progression de 1.71 % par rapport au budget précédent.

Les budgets des établissements ont été calculés en appliquant les taux moyens d'augmentation au regard des évolutions des dotations des financeurs attendues sur 2026. Cette augmentation tient compte de l'inflation par poste de dépense. Ce budget tient compte également des travaux de rénovation ou de construction validés au niveau des PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissements et de Financements).

LES PRODUITS

Les produits sont en progression de 2.31 % par rapport au budget précédent.

Sur les établissements sociaux, nous avons appliqué un taux d'augmentation moyen de 0.90%, sur les bases reductibles retenues par les tarificateurs.

Les budgets des établissements sociaux financés sont déséquilibrés.

En effet, les taux annoncés par les financeurs (0 à 2%) ne permettent pas d'absorber l'inflation moyenne qui est de 1.7% sur 2026, et particulièrement 7.4% de l'énergie consommable.

Les recettes qui viennent en atténuation des charges regroupent :

- la participation à l'hébergement des résidents des Foyers
- les remboursements de repas par le personnel et les avantages en nature

Elles sont, par mesure de prudence, estimées à leurs valeurs les plus probables lors de la réalisation du budget.

CONCLUSION

Le Budget prévisionnel 2025 de l'association a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et aux objectifs des projets des établissements et services de l'association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

BUDGET PREVISIONNEL 2026 UNAPEI ALPES PROVENCE

En €

BUDGET GLOBAL UNAPEI Alpes Provence		Budget accordé 2025	Budget Prévisionnel 2026	Variation	Ecart en %
Totaux	Gpe 1- Charges d'exploitation	17 214 676	17 509 703	295 027	1,71%
	Gpe 2- Charges de personnel	79 187 508	80 544 632	1 357 123	1,71%
	Gpe 3- Charges de structure	18 362 321	18 677 016	314 695	1,71%
	Total Charges Général	114 764 505	116 731 351	1 966 845	1,71%
	Gpe 1 - Produits & prestations de service	89 367 385	91 430 514	2 063 129	2,31%
	Gpe 2 - Produits d'exploitation	19 230 956	19 674 921	443 965	2,31%
	Gpe 3 - Produits financiers et autres	4 524 931	4 629 393	104 462	2,31%
	Total Produits Général	113 123 272	115 734 828	2 611 556	2,31%

Nature Ets	Nature	Budget accordé 2025	Budget Prévisionnel 2026	Variation	Ecart en %
Association	Charges	4 333 795	4 698 416	364 621	8,41%
	Total Charges	4 333 795	4 698 416	364 621	8,41%
	Produits	4 333 795	5 067 416	733 621	16,93%
	Total Produits	4 333 795	5 067 416	733 621	16,93%
Etbs Sociaux	Charges	97 504 593	98 382 134	877 541	0,90%
	Total Charges	97 504 593	98 382 134	877 541	0,90%
	Produits	96 254 993	97 121 288	866 295	0,90%
	Total Produits	96 254 993	97 121 288	866 295	0,90%
Production & EA	Charges	12 926 117	13 650 801	724 684	5,61%
	Total Charges	12 926 117	13 650 801	724 684	5,61%
	Produits	12 534 484	13 546 125	1 011 641	8,07%
	Total Produits	12 534 484	13 546 125	1 011 641	8,07%

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration est composé de treize à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

9 administrateurs sont sortants en 2026.

8 souhaitent renouveler leur candidature.

- **Collège 04**

STORDEUR Sylvain

- **Collège 05**

MEISSIMILLY Jean-Laurent

- **Collège 13**

ALLAL Babeth
BEN DIANE Sarah
GIRAUD-HERAUD Odile
JARROSSON Marie
VERHAEGEN Marie Emmanuelle

- **Collège Personnes accompagnées**

DANIC Carole

TANESIE Christophe, administrateur du territoire 04, ne souhaite pas renouveler son mandat.

8 candidatures au mandat d'administrateur sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.



Accueil et
Accompagnement
pour le Handicap
Mental

Siège Social – 26 rue Elzéard Rougier – 13004 Marseille
04 91 10 76 00 – contact@unapei-ap.fr – www.unapei-ap.fr
Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.